

Champs-sur-Marne, le 19 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Réunion du : 19 octobre 2023

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

En début de séance,

Membres élus, ayant voix délibératives (14)

Isabelle NAVIZET
Dominique MIGNOT
Latifa OUKHELLOU
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Nacima BARON
Denis BUREAU
Fabrice VIENNE
Stéphanie ROSSANO
Stéphane TASSEL
Samia EL MARS
Agnès NTEP
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Jean-François BERCHER
Thierry SERRE
Renaud-Pierre MARTIN
Laurent NAJMAN
Philippe VEZIN

Membres de droit, ayant voix délibératives (6)

Camille GALAP, arrivé à 13h30 et excusé à partir de 17h46
Claire SALLENAVE
Hélène PESKINE
David JULLIARD, excusé à partir de 15h53
Jeanne STRAUSZ, excusée à partir de 17h56
Marie-Hélène PAPILLON, excusée à partir de 17h00

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (5)

Nathalie BEAULNES-SERENI, excusée à partir de 16h50
Gérard EUDE, excusé de 17h38 à 18h08
António GOMES CORREIA, arrivé à 13h19 et excusé à partir de 17h
Georges YANNIS, ayant donné procuration à Dominique MIGNOT
Jean-Robert JACQUEMARD, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Etaient absents :

Membres élus

Titulaire

Dorinne PAILLER

Suppléants

Sophie RIEUNIER
Maud CHIRIO
Luc DELEAVAL
Sandrine MARCEAU
Nicole DA MOTA
Sandrine WENGLENSKI
Olivier BURBAN
Dejan RISTIC
Estève HERNANDEZ
Floriane KERGUS

Membres de droit

Titulaires

Frédéric RAVEL
Thierry COURTINE
Anne-Florie CORON
Frédéric GASTON
Marie-Christine LEMARDELEY
Sébastien SORIANO
Daniel NABET
Nicolas ARNAUD
Angela PASCOA DOS SANTOS

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ
Delphine PAGES EL KAROUI
Stéphanie CELLE
Antoine GUILLOU
Muriel BARNEOUD
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Personnalités extérieures nommées et élues

Titulaire

David YTIER

Suppléant

Marylène BONFILLON

Invités au conseil d'administration

Corinne BLANQUART, 1^{ère} Vice-présidente de l'Université
Frédéric MORET, 2^{ème} Vice-président
Sandra VIE, Directrice de cabinet de la présidence
Philippe DEMANGE, Directeur général des services
Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe
Olivier BERTHELOT-EIFFEL, Directeur général délégué affaires financières
Nelly TOCKO, Agente comptable de l'Université
Venceslas BIRI, Vice-président Formation et innovation pédagogique
Jean-Bernard KOVARIK, Vice-président appui aux politiques publiques
Kristel HERMEL, Vice-président appui aux politiques publiques adjointe
Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation
Jean-Paul MIZZI, Vice-président Coordination Politiques Campus
Serge PIPERNO, Vice-président Recherche
Florence ROUYER, Vice-Présidente Vie Étudiante
Nathalie MARILLIER, Directrice des Ressources Humaines
Julien SEBAG, Représentant de la Rectrice de la région académique de Créteil
Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles
Annick USSEL, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles
Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles
Agnès BAILLEUL, Assistante des instances
Charlotte QUELIN, Juriste, Direction générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles
Delphine DESSOLLES, Assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédacteur Ubiquus : Marie CORNU

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- 1) Élection des personnalités extérieures (vote)
- 2) Compte rendu du conseil d'administration du 29 juin (approbation)

II. GOUVERNANCE

- 3) Nomination de la vice-présidente vie étudiante (avis)
- 4) Actualité générale de l'établissement (information)
- 5) Pérennisation de l'établissement (information)
- 6) Contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Université Gustave Eiffel avec le MESR (vote)
- 7) Contrat d'objectif et de performance de l'Université Gustave Eiffel avec le MTECT (information)
- 8) Charte informatique et numérique (vote)
- 9) Elections des usagers des conseils centraux (information)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 10) Budget rectificatif 2023 (vote)
- 11) Charte de gestion des personnels contractuels (vote)
- 12) Modification du seuil des immobilisations et mise à jour des durées d'amortissements (vote)

IV. RECHERCHE

- 13) Actualisation de la liste des composantes de recherche (vote)

Le quorum étant atteint avec 24 membres, 22 présents et 2 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

1. Élection des personnalités extérieures

Gilles ROUSSEL annonce 2 postes à pourvoir suite aux départs de monsieur Baptiste BOUYER et de madame Valérie DAVID. A ce stade, 3 candidatures ont été reçues :

- pour les personnalités issues d'une entreprise intervenant dans l'un des champs de compétence de l'université
 - Anne-Valérie CORNUAULT GOULARD de la société Eiffage ;
 - Damien GROLLEAU de la société Sherpa ;
- pour les personnalités issues d'une association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général agissant au niveau national ou international et dans l'un des champs de compétence de l'université
 - association: Boris LEPAROUX.

Les personnalités extérieures ne peuvent prendre part au vote.

Afin d'assurer la parité, l'élection au sein du Conseil d'Administration d'Anne-Valérie CORNUAULT GOULARD et Boris LEPAROUX, en tant que personnalités extérieures, est approuvée à la majorité des présentés et représentés avec 16 voix favorables et 3 abstentions.

2. Compte rendu du conseil d'administration du 29 juin 2023

Sous réserve du retrait de la mention « sous forme de collègues » en page 6 demandé par Stéphane TASSEL, le compte rendu du conseil d'administration du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

GOUVERNANCE

3. Nomination de la vice-présidente vie étudiante

Gilles ROUSSEL rappelle que Florence ROUYER est actuellement vice-présidente vie étudiante par intérim en remplacement de Karine MAROT.

Florence ROUYER se présente. Enseignante de physique, elle disposait de responsabilités à l'IFSA pour les L1, L3 et mentions. Elle est aussi chercheuse en physique de la matière molle au laboratoire Navier et adjointe au responsable de l'équipe physique et milieux poreux.

Malgré son agenda bien chargé, elle souhaite participer au développement de la diversité des actions en faveur des étudiants, en ne décevant ni les étudiants ni les collègues.

Gérard EUDE lui souhaite la bienvenue et l'engage vivement à contacter Stéphanie URSULET de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France).

La candidature de Florence ROUYER au poste de vice-présidente de la Vie étudiante est approuvée à la majorité, avec 21 voix favorables et 3 abstentions.

4. Actualité générale de l'établissement

- Fondation Gustave Eiffel

Gilles ROUSSEL invite chacun à communiquer sur les appels à candidatures pour 2 types de bourses de masters (recherche et bourse au mérite) lancés par la fondation Gustave Eiffel.

- Projet européen

L'établissement a présenté pour la quatrième fois un projet d'extension d'I-Site à l'échelle européenne et obtenu 81 points au lieu des 82 nécessaires pour déclencher le financement. L'Université Gustave Eiffel a néanmoins obtenu un tampon d'excellence indiquant qu'elle aurait été retenue si les moyens suffisants avaient été prévus.

5. Pôle universitaire d'innovation

L'université est investie sur plusieurs PUI en France :

- université de Lille, associée à l'université polytechnique des Hauts-de-France ;
- université de Nantes ;
- citée dans le dossier pour l'université de Marseille ;
- université de Nice ;
- université de Lyon ;
- Paris Est Sup.

Seul le PUI de l'université polytechnique des Hauts-de-France n'a pas été retenu. Les autres sont en cours de contractualisation, l'idée étant de s'associer aux acteurs locaux sur un territoire donné et développer l'innovation, en s'articulant au projet City autour des stratégies nationales de mobilité et villes, pour combler les éventuels vides.

- **Commission des titres d'ingénieur**

Le rapprochement des structures ESIFE et ESIEE s'inscrit dans le cadre de la CTI, avec le souhait de création d'un diplôme commun. La dernière réunion plénière attend toutefois des compléments sur le contenu des formations pour se prononcer.

- **Schémas directeurs immobiliers numériques et développement durable**

Les réflexions sont lancées, ainsi que sur les infrastructures de recherche de l'université. Ce travail est transverse puisque l'économie d'énergie dans les domaines numériques et de recherche ne peut s'opérer indépendamment des questions de bâtiment. La commission Immobilier Informatique et Infrastructures recherche ainsi une certaine cohérence entre les schémas directeurs.

- **Rapports d'activité**

Le rapport d'activité et le regard appuyé aux politiques publiques 2022 représentent des communications plus que des rapports d'activité au sens formel du terme.

- **Questions d'éthique, déontologie et intégrité scientifique**

Il est souhaité élargir les réflexions du comité de recherche sur la personne humaine pour ne pas se limiter à l'accidentologie lors d'expérimentations sur la personne humaine. La vision portera donc sur les données, l'éthique ou encore la déontologie, sous le format d'un guichet unique dès la rentrée 2024.

Pascal ODOT précise que tout dépendra des recrutements.

- **Situation au Proche-Orient**

Gilles ROUSSEL ne relève aucun étudiant ni membre du personnel présent actuellement dans la région des affrontements. De même, aucun cas ne nécessite d'accompagnement spécifique.

6. Pérennisation de l'établissement

Gilles ROUSSEL explique que la présentation porte également sur les évaluations HCERES de l'Université. Pour rappel, la présidence souhaite proposer la sortie de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2025. L'Université Gustave Eiffel, établissement public expérimental, est actuellement régie par :

- l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts (annexés au décret) ;
- le décret 2019-1567 du 30 décembre 2019 Décret n° 2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel.

La pérennisation de l'université au 1^{er} janvier 2025 vise à la stabiliser dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, compte tenu de son positionnement et ses résultats.

Les éléments de calendrier envisagés sont les suivants :

- phase préparatoire (en cours) : proposition de modifications non substantielles des statuts et échanges avec la DGESIP ;
- consultation du CSA de novembre 2023 sur la demande d'évaluation par l'HCERES pour la sortie d'expérimentation ;
- vote au CA de décembre 2023 sur la demande d'évaluation par l'HCERES pour la sortie d'expérimentation ;
- saisine du HCERES par le MESR ;
- remise du rapport d'auto-évaluation (RAE) et visite du HCERES au premier semestre 2024 ;
- remise du rapport du HCERES dans les 6 mois après sa saisine ;
- consultation des CSA et délibération des CA sur la demande formalisée de sortie d'expérimentation selon les recommandations du HCE ;
- échange sur les projets de décrets et consultation du CNESER ;
- publication des décrets avant fin 2024.

Deux textes réglementaires doivent être publiés :

- texte de pérennisation du statut des ITA au sein de l'Université Gustave Eiffel :
 - modifier le décret n°86-398 du 12 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des corps de fonctionnaires de l'Université Gustave Eiffel ;
 - ou modifier le décret n°2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel.
- texte de pérennisation des statuts de l'établissement sous forme d'un grand établissement :
 - modifier le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;
 - remplacer « expérimental au sens de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée » par « constitué sous la forme d'un grand établissement » ;
 - annexer les nouveaux statuts au décret ;
 - apporter des modifications non substantielles au statut :
 - ajout d'une référence au pilotage ou co-pilotage des programmes nationaux de recherche ;
 - passage du mandat des élus étudiants de 2 ans et demi à 2 ans ;
 - remplacement des références au CT et CHSCT par CSA et FS ;
 - précision sur les collèges A et B du CA et CAC, pour intégrer plus précisément les ITPE et IPEF ;
 - suppression des références au nombre de composantes ;
 - suppression de la référence aux enseignants pour la CCEC ;
 - ajout de la possibilité d'entrée d'un nouvel établissement après la sortie de l'expérimentation et non plus seulement pendant ;
 - diverses modifications de formes et suppressions d'articles devenus inutiles.

La sortie d'expérimentation doit aussi permettre de stabiliser le statut des ITA d'ici les élections professionnelles de 2026. L'idée est aussi de ne produire qu'un seul rapport d'autoévaluation, car le RAE de sortie d'expérimentation correspond à 80-90 % du volet gouvernance du RAE de l'établissement.

Le calendrier est le suivant :

- Délibération HCERES sur les référentiels d'évaluation – **20 septembre 2023**
- Publications des référentiels et des documents d'évaluation – « à partir du **25 septembre 2023** »
- Réunion de lancement de la vague **E** – **jeudi 28 septembre 2023** ; **pour la recherche** :
 - Documents quasi-tous disponibles
 - Rapports finaux d'évaluation : plus de parties publique et privée (à partir de la vague C)
 - L'HCERES vise une évaluation plus qualitative
 - Période évaluée : 1/1/2018-31/12/2023
 - Visites sur site : non automatiques (décision HCERES; grosses unités et gros comités ; et labos avec installations expérimentales originales)
- Phase 1 – « Rencontres stratégiques » – pour Univ Eiffel, **8 novembre 2023** (présidences, VP)
- Phase 2 – « Ateliers thématiques d'évaluation des formations et des unités de recherche » (Directions composantes de recherche) – **jeudi 16 novembre 2023**
- Phase 3 – « Rencontres autour de l'évaluation des formations et des entités de recherche » avec les établissements – **« courant novembre 2023 »**
- Dépôts des dossiers par la tutelle déposante – au plus tard **31 mai 2024 pour les entités de recherche**
 - **14 juin pour les formations et les établissements**

Quelques éléments de méthode sont précisés :

- consultation/visites des composantes (recherche + formation), des services, des campus ;
- contribution courte attendue :
 - comment améliorer le positionnement de l'établissement par rapport à ses grands objectifs stratégiques ?
 - comment améliorer l'organisation de l'établissement ?
 - quel positionnement de la composante/du service par rapport à ses grands objectifs ?
- partage des contributions lors d'un séminaire les 17 et 18 janvier 2024 ;
- échange autour des éléments lors des instances de février-mars 2024.

Philippe VEZIN rappelle que les ITA sont des corps d'EPST.

Claire SALLENAVE précise que les corps des ITA existent techniquement en application d'un décret mentionnant les EPST.

Gilles ROUSSEL en déduit que ce n'est pas interdit pour les EPSCP.

Philippe VEZIN partage l'inquiétude des collègues, pressés de recueillir une réponse qui devait pourtant être apportée rapidement par l'ancienne Direction.

Gilles ROUSSEL souhaite profiter de la sortie d'expérimentation pour régler ce problème et conserver les ITA. Lors de la visite de l'IGESR, l'université a d'ailleurs soutenu le maintien de cette spécificité.

Valérie BAUDERE ajoute que l'IGESR, convaincue par les arguments, pourrait soutenir l'université dans cette démarche.

Gilles ROUSSEL précise que le MTECT et le MESR y semblent également favorables, contrairement au ministère de la Fonction publique.

Stéphane TASSEL s'interroge quant à l'avenir des ITA dans un établissement qui n'est pas un EPST, face au manque de précisions du décret 86-398. Concernant le statut des métiers ayant trait à la recherche, les ITA sont mentionnés à l'article 1 du décret 83-1260. Un ITA sans rattachement de corps d'établissement se retrouve ainsi sans emploi, ce qui soulève la question de la stratégie de l'Université au sujet de la sortie d'expérimentation.

Gilles ROUSSEL rappelle qu'il est souhaité de modifier le décret ITA de l'Université Gustave Eiffel, sachant que ce décret autorise les ITA dans un établissement EPSCP (l'université).

Stéphane TASSEL note que le cas s'applique seulement durant l'expérimentation.

Gilles ROUSSEL soutient le contraire. Un autre décret pourrait évoluer pour permettre aux ITA de poursuivre leur activité au sein de l'organisation.

Pascal ODOT souligne que l'EPSCP expérimental reste un EPSCP. Les corps de fonctionnaires de l'IFSTTAR y sont demeurés affectés et le décret du 30 décembre 2019 a réglé la question durant l'expérimentation en maintenant l'application du décret de 1986 et en transférant au président de l'Université les prérogatives qu'avait le DG de l'IFSTTAR sur ces corps. Les ITA de l'Université relèvent du décret de 1983 et restent régis par décret spécifique de 1986. Il est par ailleurs à noter que les anciens chercheurs de l'Ifsttar appartenaient aussi au corps EPST et qu'ils sont devenus des corps ministériels. Ils font l'objet d'un décret spécifique qui est, lui aussi, pris en application du décret commun de 1983.

En vue de pérenniser la situation des ITA après l'expérimentation, plusieurs moyens se présentent :

- pérenniser le décret du 30 décembre 2019 ;
- modifier directement le décret spécifique 1986 et en profiter pour le nettoyer.

Stéphane TASSEL rappelle que l'article 1^{er} du décret 83 ne présente aucune ambiguïté et que son changement sera loin d'être aisé.

Pascal ODOT précise qu'il n'est pas question de modifier le décret de 1983, mais le décret spécifique de 1986. Cette question sera de toute façon réglée avec les tutelles, qui nous aideront à déterminer le meilleur vecteur juridique.

Stéphane TASSEL estime que les échanges n'auront pas lieu qu'entre l'Université et les tutelles.

Stéphanie ROSSANO demande pourquoi régler le problème des ITA avant les prochaines élections professionnelles.

Gilles ROUSSEL privilégie une contrainte temporelle pour permettre que le décret soit publié pour les élections professionnelles.

Stéphanie ROSSANO suggère d'attendre les prochaines élections pour mettre fin à l'expérimentation puisque la problématique des ITA bloque le calendrier.

Gilles ROUSSEL préfère régler le problème en amont des élections, assurant que l'Université est assez mûre dans ses réflexions et que le contexte temporel permettra de limiter le nombre d'évaluation.

Stéphanie ROSSANO signale qu'aux questions d'inclusion des personnels à la sortie d'expérimentation, il était systématiquement répondu que seule la gouvernance serait consultée. Or l'argument actuel est plutôt d'éviter de répéter le travail en profitant du HCERES. D'ailleurs, le rapport d'autoévaluation de sortie d'expérimentation contient 80-90 % de gouvernance et ne concerne ni la recherche ni l'enseignement.

Gilles ROUSSEL assure au contraire que tout le monde est concerné.

Frédéric MORET confirme qu'il a toujours été demandé l'avis des personnels lors des rédactions de rapports d'autoévaluation précédents sur la gouvernance.

Stéphanie ROSSANO demande si ce point sera voté au CA de décembre 2023. En cas d'approbation, quid de la suite ?

Gilles ROUSSEL répond que la sortie d'expérimentation a été validée par le HCERES pour certains établissements, reportée pour d'autres.

Stéphanie ROSSANO signale que cette réponse contredit la présentation qui indique que l'Université s'appuiera sur le rapport HCERES pour déterminer la marche à suivre.

Gilles ROUSSEL confirme qu'elle tiendra compte des conclusions de ce rapport. Si les modifications à apporter restent mineures, les changements seront apportés immédiatement, sinon une nouvelle phase d'expérimentation pourrait être relancée.

Stéphanie ROSSANO demande si un vote sera prévu en CA après réception des rapports.

Gilles ROUSSEL acquiesce. L'avis de l'ensemble des instances ayant conduit à la création de l'université sera en effet requis sur la sortie d'expérimentation.

Stéphanie ROSSANO en déduit que le rapport sera forcément présenté au CA, quelles qu'en soient les conclusions.

Gilles ROUSSEL répond qu'il peut être décidé de ne pas le présenter au CA, par exemple si les objectifs de l'expérimentation ne semblent pas atteints. Si les conclusions sont positives, l'avis sera sollicité d'ici fin 2024.

Claire SALLENAVE ajoute que le vote du CA de décembre portera sur le lancement du processus, mais n'engage en rien sur la suite. La décision finale de sortie d'expérimentation aura lieu lorsque le rapport d'évaluation sera connu, et avec le vote de l'ensemble des CA.

Au vu des questions en suspens, le MTECT envisage de missionner les IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) pour revoir les sujets relatifs à ce ministère comme les corps internes, et expliciter sa position vis-à-vis de la sortie d'expérimentation.

Fabrice VIENNE demande si les IGEDD interviendront sur les corps ministériels, techniques et administratifs, alors que les ITA représentent un corps d'établissement.

Claire SALLENAVE souhaite passer en revue les sujets spécifiques du MTECT, dont les cors internes, mais aussi préciser plus largement la position du ministère dans la sortie d'expérimentation. Ainsi, tous les sujets liés à la relation entre le ministère et l'Université sont concernés. Il ne s'agit pas d'une revue exhaustive, mais de la recherche d'une réponse circonstanciée aux sujets qui se présenteront lors de la sortie d'expérimentation où la situation de réversibilité prendra fin. C'est donc avec l'appui de l'IGEDD que s'opérera la transition.

Gilles ROUSSEL ajoute que des discussions se tiennent actuellement avec le HCERES pour déterminer comment évaluer les spécificités de l'Université dans le cadre du volet gouvernance. Il est examiné d'une part la dimension nationale (campus et missions nationales en matière de recherche), d'autre part les partenariats économiques, l'appui aux politiques publiques et l'action publique.

Fabrice VIENNE a compris que la décision d'une possible sortie sera prise au plus tard au CA fin 2024.

Gilles ROUSSEL précise que ce sera en amont.

Fabrice VIENNE s'enquiert des conséquences d'un vote négatif au sein d'un CA d'une école.

Gilles ROUSSEL répond qu'il bloquera le processus.

Fabrice VIENNE demande si l'avis du CA de l'Université sera recueilli avant les autres.

Gilles ROUSSEL explique que l'ordre n'a aucune importance. Formellement, il sera demandé au CA l'approbation des décrets de confirmation de l'Université.

Fabrice VIENNE s'étonne que la sortie d'expérimentation soit décidée simplement parce que les autres universités lancent actuellement cette procédure. Où en sont-elles de leurs processus de restructuration ?

Gilles ROUSSEL assure que l'établissement est mûr pour la sortie d'expérimentation et que la temporalité choisie n'est simplement pas exceptionnelle vis-à-vis d'autres universités. Ici comme ailleurs, ce choix s'explique par un besoin rapide de stabilité.

Fabrice VIENNE constate que les composantes seront mises à contribution dans cette sortie d'expérimentation à l'automne.

Gilles ROUSSEL confirme qu'un questionnaire rapide leur sera envoyé concernant leur articulation vis-à-vis de la politique de l'établissement, et ce pour répondre au rapport d'autoévaluation.

Fabrice VIENNE s'enquiert des informations disponibles au CSA de novembre pour statuer sur la position de l'ensemble de l'Université.

Gilles ROUSSEL souligne que le CSA devra disposer d'éléments de compréhension liés aux statuts notamment bien que pour l'instant, la seule demande se limite à l'approbation ou au refus d'une évaluation.

Fabrice VIENNE remarque que cette question de fond lancera toute la procédure, d'où la nécessité pour le CSA et le CA de disposer au préalable d'informations pour représenter au mieux le personnel.

Gilles ROUSSEL rappelle que l'objectif de la consultation consiste déjà à disposer d'éléments pour répondre au RAE, avant même de l'entamer. Ils tâcheront donc de recueillir un maximum de précisions sur le décret, les statuts et les éléments de positionnement.

Fabrice VIENNE en déduit que le CAC ne sera pas intégré à cette réflexion.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Stéphanie ROSSANO demande si les informations sur le décret seront fournies au CSA du 17 novembre.

Gilles ROUSSEL répond positivement.

Stéphanie ROSSANO sollicite des précisions sur les collèges électoraux dans le cadre de la sortie d'expérimentation.

Gilles ROUSSEL répond qu'il est souhaité reconnaître certains personnels de statut IPEF et ITPE qui sont des chercheurs dans les collèges A et B.

Fabrice VIENNE demande si un plan B existe dans l'hypothèse d'une suppression de statuts ou de corps de rattachement ; même question pour les ITA si le décret n'aboutit pas ou pas dans les temps.

Gilles ROUSSEL souligne que la publication du décret lors de la sortie de l'expérimentation représente une condition *sine qua non* pour la pérennisation des ITA. A son sens, le souhait d'un double fonctionnement université classique / organisme de recherche pèsera politiquement et, si l'établissement perdait les ITA, il perdrait alors une partie de sa position.

Fabrice VIENNE comprend donc que la prochaine campagne inclura des ITA.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Claire SALLENAVE préconise de mener les deux sujets simultanément pour disposer des arbitrages souhaités. En cas de plan B, il ne faudrait néanmoins pas abandonner la spécificité des ITA.

Gilles ROUSSEL souhaite éviter l'extinction de ce corps.

Claire SALLENAVE y souscrit également, rappelant qu'il remplit les fonctions pour lesquelles il a été créé.

Isabelle NAVIZET s'enquiert des latitudes de l'Université pour effectuer des modifications à la marge, lors du vote.

Gilles ROUSSEL explique que la sortie de l'expérimentation sera impossible si le ministère juge les modifications substantielles. En revanche, tant que le décret n'est pas publié, il peut tout à fait évoluer.

Isabelle NAVIZET rappelle l'intérêt de recevoir les textes au plus tôt.

Dominique MIGNOT approuve l'idée de mener conjointement l'évaluation par l'HCERES et celle de sortie d'expérimentation.

Dominique REVUZ note qu'après la période d'expérimentation, l'université pourra accueillir d'autres établissements. Existe-t-il une limitation du nombre de ministères ?

Gilles ROUSSEL souhaite éviter d'ajouter des tutelles, pour ne pas complexifier la gouvernance.

Serge PIPERNO constate que, plutôt que le projet précis des composantes de recherche, l'HCERES se concentre sur la trajectoire des composantes.

Pour la vague E, les rapports d'évaluation des composantes de recherche ne comporteront plus de parties d'une part publique, d'autre part privée (cette dernière étant réservée aux tutelles et aux laboratoires). Les rapports risquent donc d'être moins incisifs et intéressants.

Enfin, la période évaluée a été allongée à 6 ans (2018 à 2023) à cause de la crise sanitaire, tandis que les visites des comités d'experts au sein des composantes de recherche ne sont plus automatiques et souvent limitées aux grosses installations expérimentales. Certaines composantes pourraient ainsi être déçues de ne recevoir que des « visites à distance ».

Venceslas BIRI relève, concernant l'évaluation des mentions de diplômes (licence, licence professionnelle et master), un réel allègement de la partie accréditation. Si l'analyse d'autoévaluation est jugée satisfaisante, un blanc-seing est apposé sur certaines mentions pour le prochain quinquennal. Ici aussi, les visites sur site ou en visioconférence ne seront pas forcément effectuées pour l'ensemble des mentions.

A noter que pour les formations, le processus s'opère en deux temps : cette année a lieu l'autoévaluation et l'année prochaine aura lieu l'évaluation par le HCERES en vue de l'accréditation.

Fabrice VIENNE demande si un temps de discussion sera prévu avec les représentants du personnel dans le cadre du processus HCERES.

Serge PIPERNO imagine que ce sera le cas puisqu'une rencontre avec les personnels de l'unité a toujours été prévue dans les évaluations jusque là.

7. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Université Gustave Eiffel avec le MESR

Gilles ROUSSEL indique que le contrat définitif a été reçu depuis peu. Un vote sera demandé en CA, bien que les marges de manœuvre restent limitées.

Pour rappel, le COMP est un complément au contrat pluriannuel, en remplacement du DSG (dialogue stratégique et de gestion). Ce processus expérimental a été lancé en vague 1 pour certains établissements ; la vague 2 est en cours, assortie de modifications. D'une durée de 3 ans, de 2023 à 2025, il vise à se montrer réactif aux changements en contractualisant la stratégie de l'établissement en lien avec 4 politiques publiques ministérielles prioritaires :

- adaptation de l'offre de formation ;
- transition écologique et développement soutenable ;
- recherche et innovation ;
- bien-être et réussite des étudiants ;

ainsi que sur :

- l'amélioration du pilotage ;
- l'affirmation de la signature de l'établissement.

Ces 6 objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Le financement du MESR correspond aux 0,8 % de la SCSP Programme 150, soit 2,05 millions d'euros, contre 3,2 millions d'euros demandés. Or ce montant ne couvre malheureusement pas l'ensemble des besoins.

Les versements s'effectueront ainsi :

- une avance de 50 % en 2023 ;
- un complément de 30 % en 2024 ;
- un solde de 20 % en 2025.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées.

La première politique publique ministérielle prioritaire (444 850 euros) concerne la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution dans le cadre du développement de la FTLV. Les financements visent en particulier à mobiliser et animer la communauté scientifique autour des questions de villes durables.

Le deuxième volet (444 850 euros) s'inscrit en faveur de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS), avec :

- création d'un fonds dédié ;
- déploiement des chartes DD&RS avec les composantes de formation et de recherche ;
- lancement d'une campagne de sensibilisation aux pratiques vertueuses.

Le troisième volet (489 950 euros) concerne le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau à des fins d'attractivité et de structuration de l'établissement et de son écosystème, notamment avec les ONR. Des congés pour recherche internationale d'envergure sont prévus pour :

- renforcer la place de l'établissement dans les écosystèmes de recherche et d'innovation ;
- conforter l'internationalisation de la recherche ;
- renforcer la politique ERC de l'établissement ;
- développer la formation doctorale et les projets de thèse CIFRE ;
- soutenir l'IVG novation ;
- dégager du temps recherche pour les enseignants chercheurs.

Le quatrième volet (178 350 euros) concerne le bien-être et la réussite des étudiants en :

- favorisant la mobilité étudiante entre les campus ;
- enrichissant le parcours des étudiants d'une confrontation aux réels.

S'y ajoute un objectif visant à améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement (133 250 euros) en déployant un schéma directeur patrimoine, immobilier, numérique et scientifique (SDPINS), avec l'aide du partenaire Wavestone.

Le dernier objectif (356 700 euros) vise à :

- déployer des Contrats D'objectifs et de Moyens (COM) avec les composantes ;
- déployer des référents-transformation au sein de l'établissement pour construire les COM.

Synthèse des objectifs, indicateurs, financements

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance - 2023-2025						
Université Gustave Eiffel					Part du financement MESR par objectif	
	Indicateurs / jalons	valeur initiale	cible 2025			
Transition écologique et développement soutenable	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer un fonds de transition écologique ● Déployer des chartes DD&RS ● Mener une campagne de sensibilisation aux pratiques vertueuses 	Nombre de composantes où les chartes DD&RS sont déployées	0	39	21,7%	444 850 €
	Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	à déterminer	100%			
Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> ● Conforter l'internationalisation de la recherche ● Renforcer la politique ERC de l'établissement ● Développer la formation doctorale et les projets de thèses CIFRE ● Soutenir l'innovation ● Dégager du temps recherche pour les enseignants-chercheurs 	Nombre de projets ERC déposés / retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)	5	21 / 3	23,9%	489 950 €
	Nombre de docteurs diplômés, notamment CIFRE (dont issus des Graduate Programs)	150	400			
Métiers d'avenir, en tension ou en évolution	<ul style="list-style-type: none"> ● Transformer l'offre de formation sur les enjeux liés aux villes durables ● Mobiliser les personnels EC et Chercheurs sur la transformation ● Animer et professionnaliser la communauté scientifique sur la question des villes durables 	Nombre de congés pour projet pédagogique (ou équivalent) octroyés dans le cadre de la transformation des formations	0	50	21,7%	444 850 €
	Nombre d'étudiants formés aux enjeux de la ville durable	8 000	15 000			
Bien-être et réussite des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la mobilité étudiante entre les campus ● Enrichir le parcours des étudiants d'une confrontation aux réels 	Nombre de mobilités étudiantes inter-campus	30	500	8,7%	178 350 €
Gestion et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ● Déployer un schéma directeur Patrimoine, immobilier, numérique et scientifique (SDPINS) 	Elaboration du schéma directeur du patrimoine immobilier, numérique et scientifique	-	Réalisé	6,5%	133 250 €
Signature de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) avec les composantes ● Déployer des référents-transformation au sein de l'établissement 		0	39	17,4%	356 700 €
Financement MESR					2 050 000 €	2 047 950 €

Corinne BLANQUART ajoute avoir largement intégré à ce schéma le financement de temps spécifiques pour mener à bien ces projets, comme remontés par les élus. Le financement porte ainsi parfois surtout sur des congés visant à s'impliquer plus en avant dans le développement de certains enjeux, dont des projets internationaux d'envergure.

Fabrice VIENNE comptabilise plus de 80 docteurs diplômés chaque année. Ce chiffre semble réaliste pour arriver à 400 docteurs d'ici 2025.

Serge PIPERNO précise que ces 400 docteurs s'entendent « depuis la création de l'université » ; leur nombre pour les années 2022 et 2023 connaît d'ailleurs une hausse significative..

Fabrice VIENNE relève en outre un passage de 0 à 50 congés pour projets pédagogiques, qui représentent une grande part du financement. De même, le nombre d'étudiants formés aux enjeux de la ville durable passe de 8 000 à 15 000 et le financement dédié semble prévu, bien qu'un dégrèvement puisse se présenter sur la dernière tranche.

Par ailleurs, le nombre de mobilités étudiantes inter-campus passera de 30 à 500, mais quels sont les éléments compris dans cette catégorie ?

Gilles ROUSSEL répond qu'il peut s'agir de stages, de masters complets, etc. Quelles que soient les mobilités, l'établissement tâchera de les accompagner au maximum.

Fabrice VIENNE pensait que, dans le cadre de la mission DDRS, des recrutements seraient permis par le financement du COMP, avant de constater qu'ils le seraient par les projets France 2030. Quels seront donc les apports *in fine* du COMP pour les DRS : recrutements, restructuration ?

Gilles ROUSSEL indique qu'il s'agit d'un accompagnement de terrain, plutôt que d'un renfort de la mission DDRS en tant que telle. L'objectif ne porte donc pas tant sur une stratégie au niveau de l'établissement que d'une stratégie quotidienne, au travers du déploiement d'une charte.

Corinne BLANQUART précise que le fonds servira à financer des actions au plus près des composantes.

Fabrice VIENNE s'enquiert de l'impact financier des financements de congés d'enseignants-chercheurs sur les laboratoires de composantes de recherche.

Corinne BLANQUART répond qu'ils pourront bénéficier d'une dotation ou de stages supplémentaires, à définir lors du dialogue avec les composantes.

Fabrice VIENNE souhaite savoir que faire des 133 000 euros prévus par le PIMS.

Gilles ROUSSEL indique qu'ils serviront à financer Wavestone ainsi que des éléments de diagnostic liés à la mise en place des compteurs des bâtiments pour isoler le coût de certains équipements.

Fabrice VIENNE demande si une partie des 356 000 euros servira aux dotations des composantes.

Gilles ROUSSEL répond positivement.

Samia EL MARS souhaite reformuler certaines expressions du tableau de financement du MESR, notamment celles relatives à l'appui à la mobilité des étudiants entre campus, la formulation utilisée laissant à penser que les étudiants ne seraient pas confrontés au réel.

Gilles ROUSSEL cherchera comment modifier cet élément.

Nacima BARON propose le terme « d'extérieur » plutôt que « réels ».

Corinne BLANQUART précise que l'idée était de les confronter à la diversité des contextes, en tirant parti de l'implantation nationale de l'établissement.

Stéphanie ROSSANO souligne que sa sensibilité a été heurtée sur ce point, mais aussi quant à la dimension recherche, car il est précisé que l'établissement est devenu une université de recherche intensive grâce à ses chercheurs. L'utilisation des nombreux financements requerra des moyens conséquents par des collègues qui n'auront pas forcément choisi ces sujets. Pour sa part, elle votera contre le projet dont les motivations semblent trop éloignées des principes de liberté académique qu'elle prône.

Isabelle NAVIZET comprend que les impacts du projet sur les laboratoires ne sont pas financiers, mais correspondent plutôt à des vacataires dispensant l'enseignement afin que l'enseignant-chercheur se consacre à la recherche.

Frédéric MORET confirme qu'il s'agit de la meilleure solution pour aider les enseignants-chercheurs à dégager du temps pour la recherche, mais également vis-à-vis de pratiques pédagogiques. A noter que ces dotations seront versées aux composantes et non aux individus.

Isabelle NAVIZET note que des sentinelles égalité pourraient également bénéficier de décharges pour leurs missions qui bénéficient à l'ensemble de la communauté.

Gilles ROUSSEL confirme que ce point mérite discussion et note la proposition de reformulation de « réels » en « pluralité d'expériences ».

Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Université Gustave Eiffel avec le MESR est approuvé à la majorité avec 20 voix favorables, 3 abstentions et 3 voix défavorables.

Fabrice VIENNE précise son abstention par le manque de temps dédié en instance aux discussions sur les moyens dédiés aux enseignants-chercheurs.

Gilles ROUSSEL remarque que des discussions se sont quand même tenues sur les objectifs et rappelle qu'il s'agit d'un exercice expérimental. Le processus tendra donc à se stabiliser pour les prochaines vagues.

8. Contrat d'objectifs et de performance de l'Université Gustave Eiffel avec le MTECT

Jean-Bernard KOVARIK rappelle que le COP, qui porte sur les années 2023 à 2025, concerne l'ensemble de l'université Gustave Eiffel, mais uniquement la tutelle MTECT. A compter de 2026, un nouveau contrat, de type « contrat de site », sur une durée plus longue, devrait être passé avec l'ensemble des tutelles de l'université. Les 3 années couvertes par le COP sont cohérentes avec les 3 années du COMP, dont le périmètre concerne également toute l'université. Véritable outil au service de la performance, le COP constitue un instrument de pilotage de l'établissement et fera l'objet d'un suivi annuel à l'aide d'un tableau de bord.

Les dates clés du COP 2023-2025 sont les suivantes :

- novembre 2022 à mai 2023 : réunions thématiques avec les DG ;
- juin 2023 : discussion en CAC et au CA autour de la V0 : objectifs de performance et projets stratégiques ;
- septembre 2023 : à partir d'une première pré-V1, contributions des composantes, VP, services et DG ;
- octobre 2023 : discussion en CAC et au CA autour de la V1 sur le texte et les indicateurs ;
- décembre 2023 : vote du COP dans sa version finale.

Le document, d'une cinquantaine de pages, permet de constater la richesse de l'action des composantes de l'Université concernant les politiques publiques portées par le MTECT. La valeur ajoutée stratégique du document réside dans l'énoncé des objectifs et des projets stratégiques, auxquels quelques modifications ont été apportées depuis la dernière discussion en conseil d'administration.

Le COP se voit aussi complété d'une section « objectifs de pilotage » issue d'une contribution du Secrétariat général du MTECT. Les objectifs de performance et projets stratégiques constituent le fil conducteur du COP, basé sur le projet scientifique de l'I-Site FUTURE :

- objectif de performance 1 : intégrer les enjeux de sobriété et frugalité dans la transition des villes et territoires ;
- objectif de performance 2 : agir pour une transition juste et équitable des villes et territoires ;
- objectif de performance 3 : agir pour la sécurité et la résilience des villes et territoires (sécurité routière, risques naturels ou technologiques, adaptation au changement climatique) ;
- objectif de performance 4 : mobiliser tous les leviers d'action de l'université vers la transition écologique et énergétique dans les villes et territoires (formation, innovation, recherche, expertise, etc.).

La nouveauté du document réside aussi dans les indicateurs de performance, marqués par une volonté de progression :

Mobiliser la formation initiale et continue	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)
Nombre de formations diplômantes internationales en place (en partenariat avec des universités étrangères)	Maintien	10
Nombre d'enseignements transformés et de ressources pédagogiques créées dans le cadre du projet AVID	N nd	nd
Nombre de stagiaires formés dans le cadre du projet FORCOVD	N nd	nd
Nombre de conventions CIFRE	Maintien	24
Nombre d'étudiants ayant validé une UE engagement étudiant	Maintien	428
Taux d'obtention d'un BUT (anciennement DUT) en 3 ans	72%	70%
Taux d'obtention d'une Licence en 3 ans	40%	36%
Taux d'emploi en Licence Professionnelle (hors poursuite d'étude)	> 94%	91%
Taux d'emploi en Master (hors poursuite d'étude)	> 95%	92%
Taux d'emploi en Ingénieur (hors poursuite d'étude)	> 97%	94%
Nombre d'étudiants en alternance	Maintien	4 121
Pourcentage d'étudiants en alternance par rapport au nombre total d'étudiants inscrits	Maintien	25%

Mobiliser la recherche	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)
Nombre de publications avec signature Université Gustave-Eiffel	1 450	1 410
Nombre de publications avec signature Université Gustave-Eiffel avec co-auteurs relevant d'établissements internationaux	870	851
Nombre de sujets du classement thématique ARWU au titre desquels l'UGE apparaît dans le TOP 100	3	3
Nombre de thèses soutenues	160	146
Pourcentage de la population des docteurs de l'université Gustave Eiffel, ayant soutenu dans l'année N-1, qui rentrent dans un processus de suivi individuel de leur insertion professionnelle	100%	85%
Nombre de partenariats de Co-Innovation : CIFRE/PRRD/Innov Lab (PUI SeVILLE)	N 130	113

N : nouvel indicateur (par rapport à la feuille de route et au COMP)

Mobiliser l'innovation et les partenariats	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)	Mobiliser l'expertise et l'appui aux politiques publiques	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)
Chiffre d'affaires et part des contrats passés avec les industriels et les partenaires économiques dans les ressources propres de l'université (recherche, expertises, prestations de service, redevances brevets, licences et marques)	Maintien	4 756 882 € 5,36%	Nombre de contrats d'objectifs et de moyens validés (COM) comportant un engagement des composantes en faveur de l'appui aux politiques publiques	N 75%	0
	Maintien	36 665 278 € 41,28%		N Maintien	60
Chiffre d'affaires et part des contrats passés avec les industriels et les partenaires économiques dans les ressources propres de l'université (formation continue, VAE, apprentissage, librairie, colloques)			Nombre de conventions cadre signées et actives avec les partenaires du RST	N 6	3
Nombre de brevets et déclarations d'invention logiciels	N 20	16			
Nombre de projets prématuration – maturation	N 15	7			
Nombre de créations de start-ups issues de la recherche de l'université	N 4 créations annuelles	5			

Mobiliser les coopérations territoriales en s'appuyant sur les différents Campus de l'université	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)
Nombre de mobilités étudiantes inter-campus	500	30
Budget des projets Cityfab actifs	N nd	0
Nombre de collectivités territoriales associées à des projets Cityfab actifs	N nd	0

Mobiliser l'Europe et l'international	Valeur-cible fin de COP (2025)	Valeur actuelle (2022)
Part des financements européens dans les ressources propres de l'université	5 à 7 %	3,97%
Montant global des subventions Horizon Europe obtenues	N nd	4 326 408 €
Nombre de projets ERC déposés	9	5
Nombre de partenariats structurants internationaux financés sur ressources propres	N 20	11
Nombre de mobilités étudiantes financées	N 700	619
Nombre de mobilités du personnel à l'international financées sur ressources propres	N 10	7
Nombre de participations à des réseaux européens et internationaux (formation et recherche) avec une implication institutionnelle	N 32	32

Jean-Bernard Kovarik précise que le MTECT est fondé à s'intéresser aux formations, sachant que l'université est à double titre un opérateur de ce ministère, en tant que membre du RST (Réseau scientifique et technique) et du RESDD (Réseau de l'enseignement supérieur et du développement durable), respectivement animés par le Commissariat général au développement durable et le Secrétariat général.

Dans cette version, quelques valeurs cibles restent à définir par les vice-présidences ou directions des services concernés.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs, nouveaux par rapport à la feuille de route et au COMP, concernent l'international.

Gilles ROUSSEL indique que ce document est susceptible d'évoluer d'ici son vote au CA de décembre.

Philippe VEZIN juge les projets stratégiques trop détaillés car les actions doivent pouvoir évoluer dans le temps. Il serait préférable d'en rester à la version précédente.

Gilles ROUSSEL reconnaît que les détails peuvent nuire à la bonne compréhension, mais fournissent certains compléments.

Hélène PESKINE explique que les principales Directions générales (prévention des risques, infrastructures, transport et aménagement) se réjouissent de voir apparaître leurs attentes précises dans ce document. Il est d'ailleurs important qu'elles maintiennent une concertation, car certains projets méritent des mises à jour régulières. Le COP pourrait également servir à réaliser des états de l'art de politiques publiques émergentes, comme la zéro artificialisation nette. Néanmoins, les sujets sont rarement présentés sous l'angle *low tech* de réduction du recours à la technologie.

Concernant le modèle économique, l'un des enjeux de l'adaptation des territoires et des villes aux transitions réside dans la bifurcation de modèles économiques non rentabilisés par les enjeux de transition et qui peuvent ainsi se retrouver en difficulté. Le lien vers les acteurs économiques est certes mentionné, mais pas forcément au cœur des projets de recherche, alors qu'il dépasse le simple cadre de la gouvernance.

Gilles ROUSSEL propose de préciser que le travail d'actualisation sera mené avec les Directions générales de façon annuelle durant le COP. En effet, le texte actuel, peut-être trop détaillé, pourrait encore évoluer.

Hélène PESKINE précise que les directions souhaitent des détails pour se projeter et estime personnellement que les aspects architecturaux restent peu présents.

Fabrice VIENNE considère qu'un bon travail a été fait en mode *bottom up* avec les composantes. Il demande, s'agissant des KPI, si les valeurs cibles pour la sortie du COP sont annuelles ou en cumul.

Gilles ROUSSEL répond que tout dépend des KPI.

Fabrice VIENNE demande si les enseignants dont le domaine n'apparaît pas dans le document devraient s'en inquiéter.

Gilles ROUSSEL précise que les réflexions menées sur certains sujets n'excluent évidemment pas les autres réflexions, mais que tout n'est pas listé pour éviter de transformer ce document en compte rendu d'activité.

Fabrice VIENNE remarque que le nombre de thèses et de RC diverge par rapport aux KPI du COMP. COMP et COP sont-ils donc alignés à ce niveau ?

Gilles ROUSSEL confirme que c'est l'objectif. Ils ne sont pas encore alignés car l'un a été reçu après l'autre.

Jean-Bernard KOVARIK assure que le but consiste à suivre un seul indicateur commun.

Gilles ROUSSEL souhaite pouvoir signer le COMP en présence de l'autre ministère et inversement.

David JULLIARD se réjouit quant à lui du caractère détaillé du document et de sa prise en compte des remontées de la Délégation de la sécurité routière. D'ailleurs, un document de 50 pages pour l'Université lui semble assez synthétique. Quant aux aspects de la sécurité routière, il souhaite qu'ils soient étudiés sous l'aspect technologique et des attendus sociologiques.

Gilles ROUSSEL ne remet pas en cause les attendus, mais regrette que le document soit trop détaillé et trop peu stratégique. Il signale que la forme du COP diffère encore trop du COMP. Il faudra réfléchir à de nouvelles formes de travail qui permettent de faire converger le COP et le COMP. Le COP devrait être plus stratégique et renvoyer pour le détail à des échanges de proximité avec les administrations de tutelle.

Claire SALLENAVE l'explique en partie par les difficultés d'harmonisation entre ministères et se félicite d'avoir rédigé à ce stade un contrat avec le seul MTECT et non l'ensemble des tutelles. Elle reste optimiste quant à la sortie d'expérimentation puisqu'il ne s'agit pour l'instant que d'un document de transition. De surcroît, le COP ne porte pas sur l'ensemble des activités de l'Université, mais doit se lire en regard du COMP. Il ne présente donc pas le caractère autoporteur habituellement présent pour un COP, car l'Université reste unique. En ce sens le COP s'écarte du Guide élaboré par le Secrétariat Général, ce qui est déjà une « révolution ».

Antonio CORREIA s'enquiert des ratios annuels par chercheur ou enseignant, ainsi que des ratios des doctorants en fonction du nombre de superviseurs.

Gilles ROUSSEL tâchera de les calculer.

Dominique MIGNOT remercie, en tant que directeur du Département transport, santé, sécurité, de ce travail conjoint avec la Délégation de la sécurité routière.

Stéphanie ROSSANO regrette que, contrairement au COMP, le métier d'enseignant-chercheur soit rarement mentionné, lui qui ne se limite pas à l'apposition d'une part d'enseignement et de recherche.

Gilles ROUSSEL tâchera de revoir la formulation, sachant qu'il existe nécessairement une asymétrie entre les deux ministères.

Philippe VEZIN estime que trop détailler réduit le champ de possibilités.

Gilles ROUSSEL pointe la difficulté de concilier l'expression des grandes orientations avec les demandes en recherche et expertise des ministères de tutelle.

Hélène PESKINE rappelle qu'elle tient vraiment à ce que les attentes des directions générales soient mentionnées dans le COP, et que ces éléments seront amenés à se concilier, tout en laissant apparaître les sujets débattus.

David JULLIARD ajoute que les projets de recherche financés conjointement sont particulièrement détaillés, alors que le COP se limite à des formulations somme toute assez générales, laissant ouvert le champ de la recherche.

Hélène PESKINE remarque que les précisions apportées au document justifient l'accueil enthousiaste de certaines Directions générales. Le COP va donner un cadre de travail plus concret à l'université, ce qui est souhaitable.

Gilles ROUSSEL en convient et remercie du travail réalisé.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

9. BR exercice 2023 (initialement point 10)

Corinne BLANQUART constate une dégradation des résultats, qui restent toutefois soutenables. L'ajustement de la prévision de SCSP prévue au budget initial 2023 en regard des notifications reçues s'établit à 2 millions d'euros, mais ne couvre pas l'augmentation de 2,2 millions d'euros des dépenses, notamment des nouvelles mesures de

revalorisation salariales en 2023. De même, 2,2 millions d'euros sont enregistrés au titre de l'augmentation du coût de l'électricité.

Ainsi, le résultat prévisionnel s'établit à -5,7 millions d'euros, conservant néanmoins une capacité d'autofinancement de 600 000 euros. L'établissement subit également un prélèvement sur le fonds de roulement de 21,3 millions d'euros contre 19,9 millions d'euros au budget initial. Celui-ci atteint donc 19,7 millions d'euros, soit 25 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, au-dessus du seuil d'alerte fixé à 15 jours. En parallèle, la trésorerie de 26 millions d'euros correspond à 33 jours de dépenses décaissables. Malgré ces difficultés, l'Université a fait le choix de maintenir l'activité de formation et de recherche.

Avec le vote du BI 2024, certaines situations ne pourront néanmoins plus perdurer, d'où la nécessité d'un suivi pluriannuel fin et d'une compensation des tutelles pour couvrir les mesures 2023. A signaler aussi que quelques ajustements du BR sont dus à la sous-exécution d'un certain nombre d'éléments.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL ajoute que la liasse budgétaire témoigne d'une diminution des investissements de 28 millions d'euros, car il était envisagé en début d'année une acquisition du bâtiment de l'ESIEE de façon budgétaire, qui s'est finalement opérée pour compte de tiers. La baisse de 28 millions d'euros ne correspond donc pas à un arrêt des investissements de l'Université, mais à une manière différente de comptabiliser l'acquisition prévue au BI.

L'enjeu actuel est celui d'un maintien de la soutenabilité dans la durée. Les mesures de revalorisation salariale au BI 2024 sont bienvenues, mais reviennent à plusieurs millions d'euros. Il est donc attendu un support financier des ministères.

Stéphanie ROSSANO déplore la disparition des commissions budget qui permettaient de mieux appréhender ces sujets et poser des questions.

Corinne BLANQUART rappelle que plusieurs éléments ont été transmis en amont.

Fabrice VIENNE rejoint la remarque et appelle de ses vœux à une compensation par les tutelles des dépenses de l'année prochaine. Qu'est-il envisagé pour ne pas descendre sous 15 jours de fonds de roulement ?

Corinne BLANQUART répète que le niveau actuel est soutenable, mais suivi de près.

Claire SALLENAVE assure qu'une vigilance est apportée sur les incertitudes telles que l'inflation et l'augmentation de masse salariale. Cela étant, un fonds de roulement d'un établissement public trop important n'est pas souhaitable, car synonyme de baisse de subventions. Il faut avant tout sécuriser les missions de l'Université dans le futur et lui fournir les moyens de fonctionner, puisque rien n'indique que l'inflation diminuera prochainement. Toutefois, aucune alerte majeure n'est à relever.

Fabrice VIENNE comprend les incertitudes liées à l'aspect énergétique, mais précise que la compensation du point d'indice sera normalement prise en charge par les tutelles.

Claire SALLENAVE explique que le processus est en bonne voie, notamment grâce à la particularité de l'Université Gustave Eiffel.

Julien SEBAG représente le rectorat académique régional et rappelle qu'en tant qu'opérateur, ce dernier doit prévenir ses supérieurs s'il constate une diminution des fonds de roulement et de la trésorerie.

Concernant la revalorisation du point d'indice, les négociations sont lancées avec Bercy pour décider de possibles compensations, partant du principe que les fonds de roulement des universités sont trop élevés. Ces négociations ne prennent néanmoins pas suffisamment en compte les nombreux actifs immobilisés propres à chaque université.

Fabrice VIENNE souligne la nécessité d'une vision à moyen ou long terme pour assurer les missions de l'Université, notamment au vu de la sortie d'expérimentation. La période est en outre anxiogène et ce point risque d'ajouter une certaine tension.

Claire SALLENAVE assure que tous les acteurs sont conscients de la particularité de l'université et y travaillent.

Fabrice VIENNE demande si le fonds de roulement intègre 1,25 million d'euros d'avance du COMP.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL explique que ce montant participe à l'augmentation de 2 millions d'euros de la SCSP ; une partie de cette recette est effectivement intégrée au fonds de roulement calculé en fin d'année et donc au budget rectificatif 2023.

Fabrice VIENNE en déduit que la situation en est d'autant plus critique.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL rappelle que les budgets sont toujours plus pessimistes que la réalité et que le fonds de roulement 2023 pourrait être plus élevé qu'annoncé aujourd'hui. L'enjeu est d'ailleurs de réduire l'écart entre

budget annoncé et le réalisé. Bien que le fonds de roulement diminue, il ne sera pas négatif au BI 2024, malgré l'attention portée à l'augmentation des charges. En parallèle, il faut aussi travailler sur les autres ressources.

Claire SALLENAVE ajoute que le bon ajustement du réalisé par rapport aux prévisions influe dans la discussion des moyens à venir, d'où l'importance de réduire au maximum les écarts.

Gilles ROUSSEL observe que des contraintes portent sur la construction budgétaire et définissent donc un certain cadre pour le BI.

Samia EL MARS sollicite des détails sur la masse salariale, pour comprendre comment les mesures salariales sont compensées par l'Etat. Il apparaît que certains projets arrêtés ont dû être compensés financièrement et que le fait de ne pas avoir suffisamment embauché a permis d'améliorer la situation budgétaire.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL relève l'existence d'une myriade de mesures minimales, comme le passage à 75 % de la couverture des frais de transport. En l'occurrence, les 2,4 millions d'euros d'augmentation de masse salariale correspondent au montant brut à l'été 2023 de l'ensemble des mesures, et ne sont pas du tout compensés sur 2023.

Corinne BLANQUART précise que la compensation a été votée en 2022, mais reste en discussion pour 2023.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL explique que la masse salariale des PIA ne joue pas sensiblement dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire, puisque les opérations sous financement PIA sont intégralement financées et n'ont aucun effet sur le fonds de roulement. Une baisse de dépenses des PIA engendrera donc une baisse de même hauteur au titre des recettes d'exploitation, ce qui reste neutre. La montée en charge est cependant plus lente que prévu et la budgétisation restait élevée dès le BI. Dans la masse salariale fléchée existait aussi une provision ouverte en BI en cas d'arrivée de nouveaux contrats PIA. De ce fait, le PIA n'est pas un sujet d'équilibre, mais de moyens, permettant d'améliorer les financements.

Samia EL MARS souhaite une présentation plus détaillée à l'oral pour la bonne compréhension des élus.

Gilles ROUSSEL explique qu'une présentation plus précise sera prévue ultérieurement.

Le budget rectificatif 2023 est approuvé à la majorité avec 19 voix favorables, 3 abstentions et 3 voix défavorables.

La séance est suspendue de 16 heures 25 à 16 heures 35.

GOVERNANCE

10. Charte informatique et numérique (initialement point 8)

Jean-Paul MIZZI souhaite présenter la façon dont la charte de bon usage des moyens informatiques et numériques s'inscrit dans la sécurité des systèmes d'information de l'établissement. La mutualisation accrue des ressources s'accompagne d'un risque accru de piratage et de non-respect de la confidentialité.

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas épargnés et les attaques sont d'ailleurs exponentielles, notamment depuis fin 2022. Hier encore, des alertes concernaient des vols d'authentification de nature à exposer les systèmes d'information. Ces exfiltrations de données quotidiennes sont basées principalement sur l'ingénierie sociale permettant de cibler les attaques, qui proviennent des réseaux sociaux et des systèmes connectés. Or certains d'entre eux ne sont pas conçus avec l'approche *privacy by design*. Les attaques résultant de méthodes d'authentification compromises prennent d'ailleurs le pas, au niveau des étudiants, ainsi que dans les usages professionnels comme privés.

Un cybercriminel opère uniquement lorsque son attaque est faisable et rentable. La charte tâche donc de ralentir les attaquants en créant un bastion à tous les niveaux.

Pour faire face à ces menaces, le cadre réglementaire évolue par la publication de 2 textes en 2022 qui précisent les obligations pesant sur tous les établissements publics :

- décret n° 2022-513 8 avril 2022 ;
- instruction générale interministérielle IGI-1337 du 26 octobre 2022.

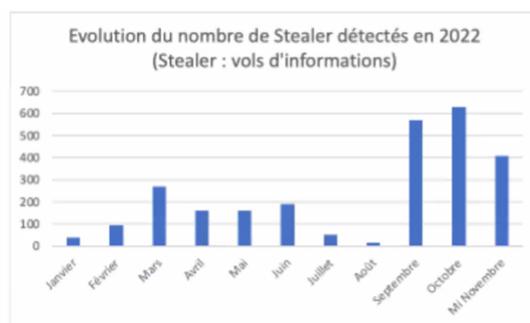
Une sécurité des systèmes d'information efficace requiert donc compréhension, vigilance et organisation. Il faut construire un plan de résilience selon 2 axes d'accompagnement : métier (notamment DGDIN) et utilisateur. La charte, qui est plutôt adressée aux utilisateurs, doit leur donner conscience du risque et aider à le maîtriser. Elle ne doit pas être perçue comme un carcan, mais comme une protection des libertés du quotidien.

Il convient ainsi d'anticiper, d'identifier, d'alerter et d'agir, en envisageant l'avenir sans jamais se reposer sur ses acquis, car les attaquants apprennent eux aussi de leurs échecs. Des éléments plus précis sont désormais exigés,

comme l'homologation de sécurité des SI en vue de les classer en 3 niveaux : critique / sensible / standard. Ce point est intégré au pilier organisationnel de l'Université.

Les attaques présentent des impacts non négligeables pour tous les organismes :

- **Interruption des services** de plusieurs jours à plusieurs semaines (retour au papier-crayon)
- **Pertes financières** (dépenses et recettes)
- **Destruction de données** (parfois irrémédiable)
- **Vol de données** (agents, étudiants)
- **Perte de confiance**
- **Crise politique**
- **Crise sociale**
- **Mise en cause judiciaire** (individuelle ou collective)
- **Atteinte à la réputation**



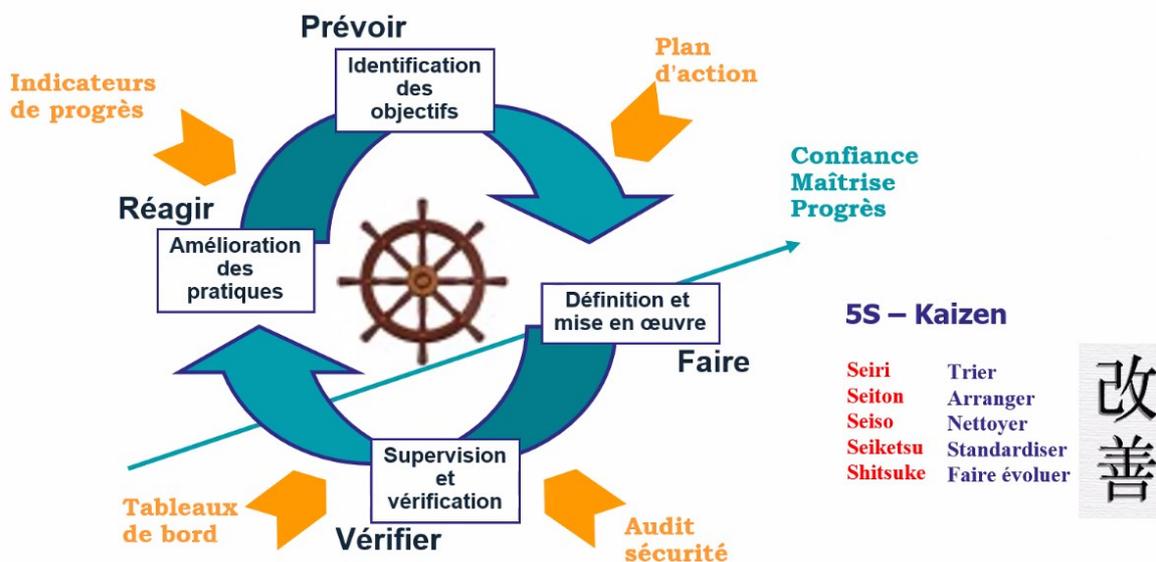
Université Gustave Eiffel

Ces questions méritent de dépasser les freins et préjugés du quotidien, car chacun est concerné par la cybersécurité. Il convient de déterminer les priorités, sans jamais reporter au lendemain, et en se donnant les moyens de ses ambitions.

A noter qu'un système d'informations est plus vaste qu'un système informatique : le premier manipule des données qui ne doivent pas être perdues et, pour assurer les systèmes d'information, il faut au préalable assurer les systèmes informatiques.

En termes d'organisation, la ligne directrice repose sur l'idée du Zéro trust pour mettre en place des vérifications continues, segmenter, inspecter les flux ou l'analyse comportementale, tout en évitant de se reposer sur ses acquis.

La charte constitue un élément d'amélioration continue en termes d'organisation :



Roue de Deming ou PDCA (Plan / Do / Check / Act)



Elle vise à préparer et superviser des plans d'action afin d'améliorer les pratiques, en s'appuyant sur le principe du Kaizen ci-dessus.

La charte représente également un engagement individuel pour un bien-être collectif pour augmenter la confiance, selon trois lignes directrices :

- éviter les risques par la sensibilisation, la prévention et la dissuasion ;
- faciliter la détection des attaques pour déceler et identifier l'agression ;
- limiter les dégâts par des méthodes de confinement, riposte et préparation.

La charte permet de rester attentif au quotidien en adoptant les bonnes pratiques :

- ne pas contourner les éléments de sécurité en place ;
- respecter les consignes de sécurité ;
- respecter les règles de classement, de stockage ou de destruction des données ;
- être vigilant au quotidien, alerter ;
- réagir.

Pour aider à la compréhension de la charte, l'intranet mettra à disposition une présentation en mode web assortie d'un code couleur.

Fabrice VIENNE souhaite une version anglaise.

Jean-Paul MIZZI assure que des versions en anglais et espagnol sont prévues.

Stéphanie ROSSANO demande de faire apparaître les statuts dans cette charte et de prévoir le maintien des droits d'accès des doctorants restant auteurs correspondants pour certains articles.

Par ailleurs, il est étonnant que l'administration ait accès aux mails des personnels, malgré le besoin de continuité de service.

Gilles ROUSSEL explique cette mention écrite par l'application du droit.

Jean-Paul MIZZI répond qu'une procédure de droit d'accès sera finalisée d'ici décembre, permettant certaines dérogations.

Stéphanie ROSSANO demande s'il ne revient pas aux élus de décider du principe de la charte.

Jean-Paul MIZZI soutient le contraire pour des raisons de sécurité. Des vols d'information représentent par exemple un risque.

Concernant l'accès aux mails, toutes les données manipulées par le personnel de l'université font partie de la mémoire, donc de l'intelligence de l'université. Seuls les répertoires personnels ne sont pas consultables.

Stéphanie ROSSANO demande si les données appartiennent à l'employeur.

Jean-Paul MIZZI confirme.

Stéphanie ROSSANO en déduit que les données de recherche appartiennent à l'université.

Jean-Paul MIZZI acquiesce.

Samia EL MARS souhaite, au vu des cas de harcèlement dans lesquels des responsables ont consulté des mails de collaborateurs, prévoir des cas d'exclusion dans la charte. Dans plusieurs situations, le personnel a besoin d'être protégé.

Gilles ROUSSEL souligne qu'il n'a, pour sa part, pas accès aux mails.

Samia EL MARS remarque que la notion d'employeur est large et que la continuité de service est confiée aux supérieurs hiérarchiques, d'où l'importance de prévoir les dérives.

Gilles ROUSSEL indique qu'il est impossible de prévoir tous les cas.

Samia EL MARS préconise en ce cas de prévoir les cas génériques.

Gilles ROUSSEL pointe la difficulté d'une telle précision.

Jean-Paul MIZZI note que ce détail doit être apporté hors de la charte, sachant que les encadrants n'ont évidemment pas accès aux mails des personnes encadrées, car ils ne disposent ni des identifiants ni des mots de passe. Seule la DGDIN peut en avoir connaissance.

Samia EL MARS alerte sur de possibles incompréhensions des agents d'après la formulation de la charte.

Gilles ROUSSEL propose de préciser « *suivant des modalités précisées dans un document complémentaire apportant certaines garanties au personnel* ».

Dominique REVUZ signale le cas particulier d'un thésard ayant perdu son compte.

Gilles ROUSSEL assure que l'université a en tête ce genre de problème.

Dominique REVUZ remarque que la démarche d'accès aux mails peut être facilement formalisée.

Tanneguy ALLAIRE précise que les élèves de l'ESIEE Paris conservent leur adresse mail après leur diplôme et suggère de renvoyer, depuis la charte, aux consignes de la CNIL.

Gilles ROUSSEL souhaite différencier les boîtes mail des adresses mail.

Latifa OUKHELLOU observe que la suppression de l'accès aux adresses mail se fait brutalement, à tel point que le doctorant n'a pas même fini sa thèse. De plus, les redirections de mails ne fonctionnent pas systématiquement, contrairement à d'autres universités.

Gilles ROUSSEL l'explique en partie par le transfert vers un nouveau système, mais assure qu'il est prévu un mode de fonctionnement plus pratique.

Dominique REVUZ souligne le problème posé par le fait d'être simultanément employé et étudiant.

Jean-Paul MIZZI ajoute que le RSSI est régulièrement contacté pour prolonger à titre dérogatoire certains droits en fonction des contenus.

Latifa OUKHELLOU propose de prévoir par défaut le maintien de l'adresse mail.

Jean-Paul MIZZI confirme que les efforts s'orientent en ce sens.

Stéphane TASSEL souhaite préciser les modalités d'accès aux mails, pour éviter que l'employeur ne puisse consulter les messages à caractère personnel.

Gilles ROUSSEL note que le sujet sera revu en CSA.

Isabelle NAVIZET demande si l'envoi systématique d'un mail au sein de l'ex-UPEM fonctionne.

Jean-Paul MIZZI répond que cette possibilité est prolongée jusqu'en fin d'année.

Isabelle NAVIZET remarque que la différence entre encadrant et employeur peut être mal interprétée et donc anxiogène. Il conviendrait peut-être de renvoyer dans la charte aux définitions d'employeur dont les devoirs sont encadrés par la loi.

Gilles ROUSSEL le note.

Denis BUREAU précise que les références aux textes réglementaires sont indiquées dans la charte et demande sur quoi porte précisément le vote.

Gilles ROUSSEL répond qu'il porte sur la charte, complétée d'une phrase sur les modalités d'accès aux données par l'employeur, précisées dans un document complémentaire. Pour le reste, tout est en cours de révision et ne nécessite donc aucune modification de la charte.

Denis BUREAU en déduit qu'elle ne sera pas complétée sur les autres points en suspens. Qu'en est-il de la tacite reconduction ?

Gilles ROUSSEL explique qu'il est impossible d'indiquer dans la charte qu'elle ne fonctionne pas du fait d'un problème de sécurité. Il faut plutôt adapter les modalités pour éviter les coupures abruptes.

En outre, il sera précisé qu'une messagerie est différente d'une adresse mail.

Denis BUREAU s'enquiert du point de la traçabilité de l'accès de l'employeur aux messages.

Gilles ROUSSEL répond qu'elle dépend des modalités.

Stéphanie ROSSANO s'avoue gênée de voter sur une charte incomplète. Elle n'est pas acceptable sans précision des boîtes mails des syndicats.

Jean-Paul MIZZI assure qu'un travail de précision se tient parallèlement.

Stéphanie ROSSANO déplore de voter sur une coquille vide et demande de préciser sans attendre tous les points en suspens.

Gilles ROUSSEL rappelle que les conditions de la CNIL s'appliquent indépendamment du vote de la charte.

Stéphane TASSEL propose de voter la charte une fois complétée.

Gilles ROUSSEL précise qu'elle ne se limite pas à ce point, mais permet également de régler de nombreux sujets de sécurité, qui ne pourront être traités en l'absence de charte. Celle-ci est donc mise au vote, assortie de deux ajouts :

- un document complémentaire qui viendra préciser les modalités d'accès et de respect de la vie privée des personnes ;
- dans l'attente du document complémentaire sur la question des mails syndicaux, l'employeur n'aura pas accès à ces derniers.

La charte, assortie des ajouts débattus en séance, est approuvée à la majorité avec 17 voix favorables, 5 abstentions et une voix défavorable.

11. Election des usagers des conseils centraux (initialement point 9)

Annick USSEL rappelle les prochaines élections étudiantes de l'Université Gustave Eiffel des conseils centraux conseils centraux (Conseil académique et Conseil d'Administration) et de certains conseils de composantes de formation, dont le mandat des étudiants arrive à échéance fin novembre.

Au sein du Conseil d'Administration, les sièges à pourvoir au niveau du collège D sont les suivants :

Au conseil d'administration			
Collège	Périmètre électoral	Conditions pour tous les usagers	Sièges à pourvoir
Collège D : « usagers »	Tous les étudiants y compris les doctorants en thèse dans une composante de recherche de l'université.	- Être inscrit à l'université pour l'année universitaire 2023-2024 , dans une école-membre ou établissement-composante au moment du scrutin;	2 titulaires 2 suppléants

Au sein du Conseil académique, les collèges D1 et D2 sont concernés :

Au conseil académique			
Collège usagers	Périmètre	Conditions pour être électeurs	Sièges à pourvoir
D1 : étudiants	Tous les étudiants (hors doctorants) y compris ceux des écoles-membres et établissements-composantes	Être inscrit à l'université, dans une école-membre ou établissement-composante au moment du scrutin;	8 titulaires 8 suppléants
D2: doctorants	Les doctorants en thèse dans une composante de recherche de l'université	Être inscrit à l'université ou en faire la demande pour les doctorants encadrés par un chercheur de l'université et dont l'inscription n'était pas possible la 1 ^{ère} année de thèse.	4 titulaires 4 suppléants

Les composantes de formation concernées par le renouvellement des collèges concernées sont :

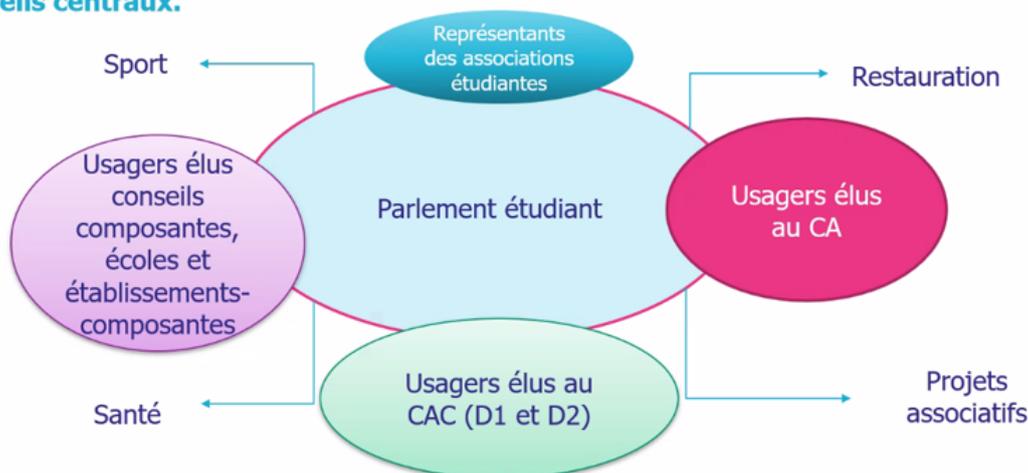
Composantes de formation	Collège A (PU et assimilé)	Collège B (MCF, autres enseignants et assimilés)	Collège C (BIATSS)	Collège D (usagers)	Fin de mandat
UFR STAPS		2	2	4	9 novembre 2023
IUT				4	9 novembre 2023
UFR SEG		1 (partielle)		5	9 novembre 2023
UFR SHS	1 (partielle)		1 (partielle)		

Ces élections sont aussi l’occasion de procéder à des renouvellements partiels lorsque des élus sont partis ou ont perdu la qualité pour siéger au sein du conseil de la composante de formation concernée. Rien n’empêche d’autres composantes de s’ajouter à cette liste.

Ces élections permettront de constituer le parlement étudiant :

Le parlement étudiant

le Parlement Etudiant, qui comprend 80 étudiants est l’instance où sont discutés les sujets intéressants les usagers. Il élit le vice président étudiant parmi les élus des conseils centraux.



Concernant le projet de calendrier électoral, les dates à retenir sont les suivantes :

CALENDRIER	OPÉRATIONS ELECTORALES
Jeudi 9 novembre	Affichage des listes électorales
Mardi 14 novembre	Date limite de dépôt de candidature à 17H00
20 novembre au vendredi 8 décembre	Campagne électorale
Mercredi 15 novembre	Envoi aux électeurs d’une notice d’information détaillée sur le déroulement des opérations et moyen d’authentification pour le scrutin Publication des candidatures
Lundi 27 novembre	Date limite d’inscription sur les listes électorales pour ceux qui doivent en faire demande
Vendredi 1 décembre	Scellement des urnes électronique à 14h00
Lundi 4 décembre au vendredi 8 décembre	Scrutin électronique Dépouillement à 14h00 Proclamation des résultats

Par ailleurs, les usagers élus en décembre pourront assister aux séances des conseils suivants :

- Conseil d’Administration prévu le 14 décembre 2023 ;
- Conseil académique prévu le 1^{er} février 2024 ;

- Parlement étudiant prévu le 8 février 2024.

Philippe VEZIN sollicite des précisions sur le collège D2 concernant les étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire en première année.

Gilles ROUSSEL explique qu'il s'agit des doctorants d'écoles doctorales où l'université Gustave Eiffel n'était pas encore co-accréditée la première année de leur doctorat.

Philippe VEZIN ne voit pas en quoi les doctorants d'écoles doctorales non co-accréditées seraient considérés comme usagers de l'université en deuxième année puisqu'ils ne sont pas inscrits.

Gilles ROUSSEL précise que le processus des écoles doctorales, qui est en cours d'accréditation, vise à inscrire les doctorants qui le souhaitent sur les listes électorales s'ils n'ont pas pu s'inscrire en première année, car leur école n'était pas encore co-accréditée.

Tanneguy ALLAIRE craint que les informations ne descendent pas jusqu'aux écoles. En effet, des mailings listes peuvent laisser penser qu'elles incluent tous les étudiants du campus, ce qui n'est pas le cas.

Florence ROUYER souhaite s'assurer que les étudiants reçoivent le matériel de vote et s'engage à communiquer ces informations sur l'intranet ainsi qu'à remonter les alertes aux interlocuteurs.

Stéphanie ROSSANO demande si des élections partielles peuvent se tenir lors du départ d'étudiants dans certaines composantes, sans forcément attendre l'année suivante.

Annick USSEL répond qu'il est en ce cas demandé aux composantes si elles souhaitent tenir des élections partielles par vote électronique. En tous les cas, la procédure n'a pas changé. Elle a cependant conseillé à certaines composantes d'attendre l'année prochaine et le renouvellement de l'ensemble du collège.

Stéphanie ROSSANO s'étonne que les D2 soient à la fois électeurs et éligibles, alors qu'ils ne seront inscrits à l'université que si l'accréditation le permet.

Annick USSEL indique que c'était déjà le cas en 2020.

Gilles ROUSSEL cite aussi les années 2012 et 2016.

Stéphanie ROSSANO soutient que la situation était différente.

Gilles ROUSSEL rappelle que l'UPEM existait déjà et qu'ils étaient électeurs au sein de leurs conseils.

Stéphanie ROSSANO souligne qu'on ne leur donnait néanmoins aucun doctorat.

Gilles ROUSSEL ajoute que le cycle de co-accréditation n'est pas achevé et que le problème ne se posera plus aux prochaines élections.

Stéphanie ROSSANO remarque que le document ne mentionne aucun lieu particulier. Ainsi, toute personne encadrée par un tuteur de l'université peut appartenir au collège D2.

Gilles ROUSSEL reverra la formulation.

Stéphanie ROSSANO observe que ces doctorants votent à deux endroits.

Gilles ROUSSEL souligne que c'est également le cas à l'UPE.

Annick USSEL cite également l'exemple des doubles cursus.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert du nombre de doctorants concernés.

Gilles ROUSSEL l'estime à quelques dizaines et rappelle que, symboliquement, il est important de ne pas les exclure. Un bilan pourra d'ailleurs être dressé à l'issue des élections.

Divitha SEETHARAMDOO demande si les élections sur les composantes de recherches incluront aussi les doctorants.

Frédéric MORET suppose que tout dépend des statuts des composantes.

Isabelle NAVIZET indique que les UMR disposent forcément de représentants des doctorants.

Annick USSEL rappelle que tout est précisé au Code de l'éducation pour les composantes de formation. En revanche, les règles des composantes de recherches dépendent des statuts.

Stéphane TASSEL demande si l'inscription aux listes électorales de doctorants non-inscrits à l'université est légale.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Frédéric MORET précise que ce point avait été validé lorsque les étudiants étaient inscrits à UPE sous réserve que le directeur de thèse soit membre de l'université.

Stéphane TASSEL juge ce système peu robuste.

Dominique MIGNOT observe que les départements ne disposent pas forcément de représentants des doctorants, mais que le cas s'est déjà présenté.

Gilles ROUSSEL note qu'une réflexion devra se tenir lors de la révision des statuts.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

12. Charte de gestion des personnels contractuels (initialement point 11)

Frédéric MORET indique que ce texte a pour objet de clarifier la situation des contractuels amenés à rester à l'Université.

En effet, il n'est pas adapté aux contrats de recherche, contrats doctoraux ou aux remplacements. L'idée consiste à recueillir l'ensemble des étapes de la carrière des contractuels, du recrutement à la titularisation, pour leur offrir des perspectives intéressantes, en rappelant néanmoins que le modèle classique de l'université est celui des personnels fonctionnaires. La politique de l'établissement n'est donc pas revue en profondeur mais vise à rapprocher la situation des contractuels du statut de fonctionnaires, notamment pour les recrutements et la capacité des enseignants-chercheurs à bénéficier d'équivalence de CRCT et de délégations.

Philippe VEZIN s'enquiert, concernant la prime chercheur, des avancées de l'augmentation de la RIPEC effective depuis mai, sachant que la première augmentation de la prime a été perçue avec 9 mois de retard par rapport aux autres EPST.

Claire SALLENAVE recherchera l'information et signale que la DRH ne fournit pas d'éléments précis.

Frédéric MORET ajoute que l'Université souhaite que les chercheurs du développement durable passent au RIPEC.

Claire SALLENAVE remarque que cette particularité de l'université n'est pas partagée par les autres employeurs.

Denis BUREAU regrette l'absence de groupe de travail pour examiner la charte, qui aurait dû revoir les conditions des CDI car ils n'ont que peu de chance de devenir fonctionnaires. Les campagnes de recrutement souffrent effectivement d'un problème d'attractivité.

Gilles ROUSSEL propose de relancer un bilan de la charte d'ici un an.

Frédéric MORET rappelle que les groupes de travail sont déjà nombreux et que le vice-président et la DGDRH sont fortement sollicités.

Samia EL MARS préconise de transformer la charte en fiche, jugeant qu'elle s'adresse surtout aux gestionnaires. Elle pourrait aussi mentionner les grilles des enseignants et enseignants-chercheurs. D'ailleurs, pourquoi existe-t-il 2 grilles en fonction des sites ?

Frédéric MORET répond qu'une représentante syndicale a fait remarquer que seuls les taux de la région parisienne étaient pris en compte sur l'indemnité de résidence.

Samia EL MARS demande de le préciser et suggère de corriger la période d'essai de 4 mois renouvelables.

S'agissant de la haute technicité et des métiers en tension, il ne faudrait pas laisser penser que des emplois seront favorisés par rapport à d'autres.

Frédéric MORET accepte de revoir la formulation de ce texte hybride qui doit aider les Ressources Humaines à répondre aux questions de CDD.

Gilles ROUSSEL approuve l'idée d'une fiche dédiée pour les différents types de recrutement.

Nathalie MARILLIER souhaite rendre le texte le plus intelligible possible et prévoir, si besoin, une communication dédiée.

Jean-François BERCHER craint un manque d'attractivité des postes contractuels. Il propose d'augmenter l'attractivité des postes de contractuels, éventuellement sur d'autres éléments que la rémunération, sachant qu'un contractuel revient 25 % moins cher à l'employeur public qu'un fonctionnaire. Plutôt que de s'appuyer sur l'article 954-3 de loi LRU, les recrutements pourraient se baser sur l'article 332-2 du Code général de la Fonction publique, plus récent et présentant moins de contraintes.

En outre, à quoi correspond le contrat établi pour un an et débouchant sur un CDI ? Le fait que la première partie du contrat soit un CDD agit comme repoussoir pour les candidats et cela revient à proposer un CDI avec une période d'essai d'un an, alors que légalement cette période d'essai est de 4 mois, renouvelable une fois.

Par ailleurs, il suggère de permettre d'intégrer à la commission prévue au I.3 des enseignants-chercheurs contractuels.

Concernant les personnels enseignants, seule une grille existe pour les professeurs certifiés. Or, l'ESIEE recrute parfois comme enseignant des personnes expérimentées et diplômées (doctorat par exemple) mais pas forcément agrégées. Il manque donc la possibilité d'aligner certaines personnes sur une grille PRAG afin de reconnaître le niveau des personnes et permettre ces recrutements.

Gilles ROUSSEL rappelle que des réponses seront apportées ultérieurement.

Jean-François BERCHER signale d'une part que la charte cite l'article 3 de la loi de 1983 qui a été abrogé en 2021 ; d'autre part, une interprétation juridique contestable persiste sur les comités de sélection.

Frédéric MORET souligne la complexité de modifier les commissions de recrutement, qui intègrent des représentants des commissions permanentes de l'Université n'ayant toutefois pas d'existence légale.

Jean-François BERCHER suggère, pour les recrutements MCF contractuels en CDD, de ne pas imposer obligatoirement la qualification et de laisser, le cas échéant, un an aux docteurs français pour disposer d'une qualification CNU, avant passage en CDI.

Gilles ROUSSEL le note.

Jean-François BERCHER observe que la liste des candidatures validées est transmise au CA restreint et non au CAC restreint.

Frédéric MORET le confirme pour les enseignants-chercheurs fonctionnaires, mais vérifiera.

Jean-François BERCHER souhaite mentionner la prime C3 au document.

Frédéric MORET remarque qu'il convient sur ce point de poursuivre les discussions avec l'ESIEE.

Jean-François BERCHER demande d'inverser deux paragraphes en page 5.

Il souhaite revoir le mode de désignation à la commission de gestion des carrières prévue au I.3 afin de permettre la participation d'enseignants et enseignants-chercheurs contractuels et souhaite que les règles de fonctionnement de cette commission soient précisées. Concernant les compétences, pourquoi la commission est-elle compétente sur l'évaluation de la recherche des personnels enseignants-chercheurs contractuels ?

Frédéric MORET répond qu'elle pallie l'absence d'équivalents tels que le CNU.

Jean-François BERCHER souligne que ce n'est donc pas spécifique à la recherche mais à l'enseignement et la recherche.

Gilles ROUSSEL propose de préciser qu'il est question de l'évaluation de l'activité de la personne plutôt que la recherche.

La charte de gestion des personnels contractuels est approuvée à la majorité et recueille 14 voix favorables et 4 abstentions.

13. Modification du seuil des immobilisations et mise à jour des durées d'amortissements

Nelly TOCKO propose, pour simplifier les règles :

- un seuil de 1 000 euros pour comptabiliser les dépenses d'investissement ;
- un financement comptabilisé en classe 7 pour tous les biens immobilisés et acquis sur financement PIA, inférieurs à 10 000 euros.

Concernant les durées d'amortissement, des immobilisations n'ayant pas fait l'objet de la première délibération ont été ajoutées.

Fabrice VIENNE demande à quoi correspondent les frais de R&D.

Nelly TOCKO se souvient qu'ils comprennent des brevets.

La modification du seuil des immobilisations et la mise à jour des durées d'amortissements sont approuvées à l'unanimité.

14. Actualisation de la liste des composantes de recherche

Serge PIPERNO indique que l'objectif de cette actualisation est de remettre toutes les UMR au même niveau pour qu'elles deviennent des composantes de recherche à part entière (nous avons précédemment des unités communes par exemple avec l'UPEC qui étaient toutes des composantes de recherche, et par ailleurs d'autres unités communes avec l'université Claude Bernard Lyon 1, qui n'en étaient pas - elles étaient inscrites dans le département TS2). Ainsi ces ajustements concernent les UMR au sein des départements :

- UMR => composante de recherche
- Ajustement nécessaire pour les Départements :
 - AME : LAPEA (UPC), UMRAE (Cerema)
 - COSYS : LICIT-Eco7 (ENTPE), SATIE (UPS, CNRS, CY,...)
 - GERS : ISTERRE (UGA, CNRS, ...)
 - MAST : UMR MCD (Cerema)
 - TS2 : LBA (AMU), LBMC (UCBL1), UMRESTTE (UCL1), SATIE (UPS, CNRS, CY, ...), et cas particulier LMA/LESCOT
- Composantes de recherche :
 - « moteurs de l'université » en relation directe avec la Présidence/DGS
 - Dans le cadre de l'université, autonomie de sa politique scientifique, financière, etc...

Voici la liste actualisée des composantes de recherche, qui passent de 23 à 33 :

Liste actualisée (33 composantes de recherche)

- Analyse Comparée des Pouvoirs (ACP)
- Observatoire de la condition suburbaine (OCS)
- Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique (Dicen)
- Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique (ERUDITE)
- Laboratoire d'Urbanisme (Lab'Urba)
- Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)
- Laboratoire Ville, Mobilité, Transport (LVMT)
- Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du Politique Hannah Arendt (LIPHA)
- Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS)
- Laboratoire Electronique, Systèmes de Communication et Microsystèmes (ESYCOM)
- Laboratoire d'Analyse et Mathématiques Appliquées (LAMA)
- Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM)
- Laboratoire en Sciences et technologies de l'information géographique (LaSTIG)
- Laboratoire Navier
- Laboratoire Géomatériaux et Environnement (LGE)
- Littérature Savoirs et Arts (LISAA)
- Institut de Recherche en Gestion (IRG)
- Modélisation et Simulation Multi Echelle (MSME)
- Département « Aménagement, Mobilité, Environnement » (AME)
- Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées (LaPEA)
- UMR en Acoustique Environnementale (UMRAE)
- Département « Matériaux et Structures » (MAST)
- UMR Matériaux pour une Construction Durable (UMR MCD)
- Département « Géotechnique, environnement, risques naturels et sciences de la terre » (GERS)
- Institut des sciences de la terre (ISTERRE)
- Département « Composants et Systèmes » (COSYS)
- Laboratoire d'ingénierie circulation transport - Eco-gestion des systèmes énergétiques pour les transports (LICIT-Eco7)
- Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie (SATIE)
- Département « Transport, Santé, Sécurité » (TS2)
- Laboratoire de Biomécanique Appliquée (LBA)
- Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC)
- Laboratoire Ergonomie et Sciences Cognitives pour les Transports (LESCOT)
- Laboratoire Mécanismes d'Accidents (LMA)
- Unité Mixte de Recherche Épidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement (UMRESTTE)

Philippe VEZIN approuve la sortie des UMR des départements et demande si certaines unités de recherche ont demandé à sortir d'un département.

Serge PIPERNO répond que tous les scénarios se présentent : certaines équipes souhaitent rester dans leur département, tandis que d'autres non. En particulier, le LE SCOT et le LMA devraient devenir 2 laboratoires distincts.

Philippe VEZIN regrette la difficulté de conserver, dans les départements restants, des directeurs de laboratoires à la tête d'équipes de « sous-laboratoires ».

Serge PIPERNO note que ce point n'a pas été soulevé par les concernés.

Fabrice VIENNE souhaite connaître la position de la présidence face à l'augmentation du nombre de correspondants de structures.

Gilles ROUSSEL répond qu'elle ajoute une certaine complexité qui mérite réflexion.

Fabrice VIENNE s'enquiert de l'avenir des personnels attachés à la direction d'un département, notamment pour l'ex-Ifsttar, après la disparition de la structure.

Gilles ROUSSEL rappelle que, pour TS2, le fonctionnement administratif n'évolue pas et que les autres départements seront conservés.

Fabrice VIENNE souhaite connaître la relation entre le futur département et la réponse à l'AMI sur les fédérations associées.

Serge PIPERNO explique que les liens entre toutes les composantes de recherche seront renforcés. Il n'est cependant pas envisagé de les structurer en groupes.

Gilles ROUSSEL ajoute que les fédérations joueront un rôle d'animation scientifique sans toutefois redevenir des départements.

Fabrice VIENNE demande si un lien scientifique existera.

Gilles ROUSSEL note que tout dépendra des propositions.

Dominique MIGNOT ajoute que 2 personnes sont touchées par la suppression des départements, mais une solution leur sera proposée l'an prochain.

Thierry SERRE sollicite des précisions sur l'application du planning.

Gilles ROUSSEL indique que des éléments budgétaires sont déjà décidés et que le vote de ce jour lancera la procédure ; se posera ensuite la question administrative. D'autres évolutions seront aussi possibles d'ici le passage des comités de visite HCERES.

Serge PIPERNO observe que l'HCERES ne décidera pas de la structuration de l'université.

Fabrice VIENNE demande s'il est préférable que les laboratoires se regroupent pour recruter davantage.

Gilles ROUSSEL n'est pas en mesure de répondre.

L'actualisation de la liste des composantes de recherche est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 heures 05.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le jeudi 14 décembre 2023.

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL